

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2025-122 – Lot 6 699 146 (projeté) – 3752, chemin Sainte-Thérèse

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 juin 2026 :

2025-122 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale droite de 1,00 mètre d'un bâtiment principal alors que la réglementation exige une marge minimale de 2,00 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 3 juin 2026 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 1555, rue de l'École à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 19 mai 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 19 mai 2026.

Ève Poulin, avocate
Greffière